



2020–2025

Programme de législature
du Conseil administratif

PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2020-2025

I. VISION

La Ville de Vernier : une Ville pas commune. Le slogan est là. Un jeu de mots qui n'est pas un simple exercice de style : la deuxième ville du Canton, une commune particulièrement précarisée, une ville en pleine nature, des grands ensembles classés, des industries de pointe, des nuisances aéroportuaires, et surtout une population d'origines et de parcours riches et divers.

L'originalité de Vernier ne se mesure pas seulement à sa situation, mais également aux politiques menées au fil des années. En effet, Vernier a su se démarquer par un dynamisme étonnant dans de nombreux domaines, ce qui lui a valu, notamment, le surnom de « laboratoire d'innovation sociale » : correspondants de nuit, politique en faveur des seniors, rénovations énergétiques, programme culturel populaire et de qualité, développement du réseau de pistes cyclables, contrats de quartier, conseil des habitant-e-s. Ce ne sont là que quelques exemples dans lesquels Vernier surpasse les attentes.

Le Conseil administratif, élu pour la législature 2020-2025, souhaite maintenir cet élan, tout en y apportant ses propres idées, ses envies et son énergie. Ce dynamisme est indispensable, non pas pour lui-même, mais pour offrir aux Verniolan-e-s un cadre de vie agréable :

conditions environnementales, sociales, économiques, sociétales et de sécurité.

La responsabilité des autorités, exécutives et délibératives, est particulièrement importante tant la crise du COVID-19 a ébranlé durablement les fondations de notre société. L'action du Conseil administratif pour les cinq prochaines années prendra en compte le nécessaire soutien à celles et ceux qui ont souffert directement ou indirectement de cette crise. La Ville de Vernier remplira son rôle dans une (re)construction qui respecte les principes de développement durable, car cette crise est également l'occasion de favoriser un fonctionnement plus respectueux de la planète et de l'humain.

Ainsi, les projets et les actions que nous présentons dans ce programme de législature respectent ces principes. Cependant, si les actions se doivent d'être cohérentes et efficaces sur le fond, le Conseil administratif souhaite aussi placer son action sous les auspices de lignes directrices claires : proximité, transparence et accessibilité.

En effet, la crise du COVID-19 a confirmé que le « génie communal » se trouvait notamment dans la proximité et l'accessibilité qui permettent une



De gauche à droite: Gian-Reto AGRAMUNT, Martin STAUB
et Mathias BUSCHBECK © Magali Girardin

flexibilité, une rapidité d'action et une capacité d'adaptation uniques. Le Conseil administratif souhaite poursuivre et développer cet élan, et ce en collaboration avec le Conseil municipal. Par ailleurs, la politique et les politiques ont vécu des crises de crédibilité importantes ces dernières années. Ce n'est que par une transparence renouvelée que la Ville de Vernier pourra conserver et renforcer sa crédibilité et ainsi obtenir le soutien nécessaire à son action.

Afin de mettre ce programme en place, tant sur la forme que sur le fond, le Conseil administratif souhaite exposer clairement les politiques publiques prioritaires ainsi que les projets associés, en les soumettant à une évaluation périodique. Cette volonté est ambitieuse, mais à la hauteur des défis actuels, car si le Conseil administratif désire atteindre l'ensemble de ses objectifs, il doit pouvoir, de manière transparente, expliquer pourquoi et comment ils sont remplis, ou non.

Le Conseil administratif est ainsi mobilisé et convaincu qu'avec le soutien d'une administration compétente et motivée, il pourra appliquer

son programme en dialogue constant avec les Verniolan-e-s.

Dans ce cadre, le programme se décline en plusieurs parties. Tout d'abord, la situation actuelle de la Ville de Vernier est brièvement décrite à travers un portrait chiffré. Puis, le programme de législature expose les lignes directrices de l'action du Conseil administratif. Ensuite, la méthode utilisée pour appliquer le programme est décrite.

Finalement, avant les mots conclusifs, le programme égraine les projets liés aux politiques publiques prioritaires, mais également les grands défis qui s'imposeront au Conseil administratif.



II. PORTRAIT CHIFFRÉ

1. GÉOGRAPHIE

Avec 769 hectares, Vernier est, en superficie, la huitième commune du canton de Genève. Aujourd'hui, plus de 7 % des habitants de l'agglomération genevoise résident sur le territoire de la commune de Vernier, que ce soit dans les cités du Lignon ou des Avanchets, dans les quartiers péri-urbains de Châtelaine, de Balexert ou des Libellules, dans les quartiers de villas d'Aire, de Cointrin ou de Vernier-Ouest, ou encore dans le village même de Vernier.

2. POPULATION

Entre les 566 habitants que comptait la commune au moment de son rattachement à Genève et les plus de 35'000 d'aujourd'hui, Vernier a connu une explosion démographique. Grâce à la sortie de terre de nombreux et ambitieux

projets de construction ces prochaines années, Vernier va dépasser le cap des 40'000 habitants notamment avec l'arrivée du quartier de l'Étang ; elle va ainsi se placer parmi les 15 villes les plus importantes de Suisse.

Ces dynamiques territoriales (avec une augmentation estimée à +7'500 habitants et +7'900 emplois à l'horizon 2030) représentent respectivement une augmentation d'environ 20 % et 40 % par rapport à la situation actuelle.

La Ville de Vernier se distingue par un tissu associatif riche et dynamique. La multiculturalité est un marqueur fort de l'identité de la Ville (150 nationalités) qui doit néanmoins relever le défi de la cohésion sociale, avec le taux de chômage le plus élevé du Canton (4.37%*) et des signes de précarité avérés, comme le démontre le rapport CATI-GE 2020. Parmi les 5 communes qui remplissent tous les critères de précarité, Vernier est celle dont le revenu annuel médian est le plus bas. Il est à noter qu'il existe des différences au sein de la commune, puisque l'ensemble de ces critères ne sont réalisés que dans 10 des 24 sous-secteurs statistiques.

3. ÉCONOMIE

Avec un tissu économique totalisant plus de 2'200 entreprises aux tailles et aux secteurs particulièrement diversifiés, Vernier est riche d'une grande pluralité et d'un potentiel que les autorités ont le souhait de valoriser et de soutenir.

Les entreprises sur Vernier génèrent près de 18'000* emplois, dont le nombre va drastiquement augmenter à l'horizon 2030, portant ce chiffre à 26'000. Avec l'arrivée du quartier de l'Étang, environ 2'500 nouveaux emplois sont attendus.

Une augmentation progressive du ratio des emplois par habitant, objectif de 2007, est visible (0.48 en 2014, 0.4 en 2007, 0.33 en 1990). Cette tendance devrait se poursuivre avec les nouvelles opérations de densification des différentes zones industrielles.

*Source des données : OCSTAT, données de l'Office cantonal de l'emploi



III. LIGNES DIRECTRICES DE L'ACTION

1. PROXIMITÉ

Le Conseil administratif est convaincu que l'échelon communal tire une grande partie de sa force de la proximité des autorités et de l'action politique avec la population. Cet échange constant permet de répondre au mieux, et de la manière la plus individualisée possible, aux besoins des habitant-e-s.

Si les séances du Conseil municipal, les manifestations officielles (promotions, 1^{er} août, etc.) ou les événements plus informels représentent des occasions pour les habitant-e-s de rencontrer les autorités, la création de moments et de forums, qui permettent le rapprochement des politiques avec la population, est nécessaire.

Ainsi, au fil des années, les permanences mensuelles du Maire, les Contrats de Quartier, le conseil des habitant-e-s, ou les processus participatifs pour l'aménagement du territoire ont, pour ne parler que de ces outils, démontré la volonté des autorités communales d'aller au contact des Verniolan-e-s.

Le Conseil administratif désire poursuivre et intensifier ces efforts afin que la proximité demeure un axe fort de l'action communale.

2. TRANSPARENCE

À l'heure où l'information peut circuler en un rien de temps, il est plus que jamais nécessaire de promouvoir la transparence. La transparence donne la possibilité aux habitant-e-s de comprendre le sens de l'action des autorités, d'en vérifier le bien-fondé et de s'assurer que sa gestion se fasse de manière éthique, efficace et parcimonieuse.

Cette transparence est indispensable au bon fonctionnement de notre démocratie, en permettant le contrôle démocratique des actions politiques, mais également en augmentant la crédibilité et la légitimité de ces actions.

Ainsi, le Conseil administratif veut poursuivre son action pour plus de transparence en présentant le budget et les comptes de manière détaillée, intelligible et complète, mais également en promouvant une information claire par tous ses canaux de communication (ActuVernier, site internet, etc.). Par ailleurs, la refonte du site internet aura notamment comme ambition de rendre plus lisibles les politiques menées par la Ville de Vernier. En conclusion, comme décrit ci-dessus, le Conseil administratif souhaite rendre visible et lisible son action politique.

3. ACCESSIBILITÉ

La Ville de Vernier cherche à être au plus près des habitant-e-s, encore faut-il que les prestations soient accessibles.

Le défi que souhaite relever le Conseil administratif est lié aux évolutions sociétales, qui tendent vers plus de flexibilité et à l'éclatement de son territoire. Combiner la simplicité des procédures avec la rapidité et la qualité des réponses est un défi important.

Pour y parvenir, la Ville de Vernier va refondre son site internet, non seulement pour rendre son utilisation plus aisée, mais également pour permettre d'entamer des démarches en ligne sans devoir se déplacer. Néanmoins, la dématérialisation des services seule ne suffit pas, et peut même mener à la mise à l'écart d'une partie des habitant-e-s. Ainsi, le Conseil administratif va créer un point d'accès regroupé à la Mairie, afin de continuer non seulement à offrir un service direct, mais également simplifier la vie des Verniolan-e-s.

La volonté d'accessibilité et de simplification sera aussi au cœur de l'action du Conseil administratif pendant cette législature.

IV. MÉTHODE

L'action politique se base sur des lignes directrices, afin de parvenir à la mise en place de politiques en faveur de la population grâce à une méthode claire.

Le Conseil administratif souhaite l'explicitier dans son souci de transparence, mais également pour que les Verniolan-e-s puissent juger des actions menées sur une base explicite.

1. POLITIQUES PUBLIQUES

Le Conseil administratif construit son action autour de grandes politiques publiques. Conscient que non seulement des politiques claires se basent sur des priorités affirmées, mais aussi que les ressources sont limitées et doivent être gérées avec parcimonie, le Conseil administratif travaille autour d'un certain nombre de politiques publiques prioritaires.

2. PROJETS

Si les politiques publiques donnent les priorités, elles doivent être explicitées à travers une série de projets dans un souci de transparence et de lisibilité.

Il n'est certes pas possible, et désirable, de décrire tous les projets envisagés, l'énonciation de projets phares offre de la visibilité à l'action.

3. ÉVALUATION

Trop souvent les réussites et échecs de projets ou d'actions sont jugés sur des critères peu clairs et pas affirmés.

Dans son action, le Conseil administratif souhaite autant que possible pouvoir établir les buts poursuivis et les attentes en termes de résultats. Par la suite, il entend ainsi pouvoir évaluer les projets pour pouvoir les parfaire, les améliorer, les redimensionner, cas échéant les abandonner.

Cette volonté ne peut pas se réaliser du jour au lendemain sur l'ensemble des actions. La mise en oeuvre se fera dans le respect des spécificités de chaque projet. Le travail visant à répertorier et expliciter les politiques menées, qui a d'ores et déjà été réalisé, facilitera la mise en oeuvre.



V. POLITIQUES PRIORITAIRES

Le Conseil administratif souhaite orienter son action autour de quatre axes prioritaires, qui se déclinent en une série de projets concrets sur lesquels il souhaite mettre l'accent.

1. COHÉSION SOCIALE ET PARTICIPATION

La volonté de la Ville de Vernier de mettre la cohésion sociale en avant n'est pas nouvelle. Le titre de «laboratoire d'innovation sociale» en est une des preuves : volonté d'inventer afin que chaque habitant-e puisse trouver les réponses et les opportunités qui lui sont propres dans sa commune. Vernier doit donner une place à toutes et tous, mais également permettre de tisser et maintenir les liens indispensables à la vie en communauté.

a. Activation des droits

Contexte

Le Conseil administratif fait le constat que trop souvent les Verniolan-e-s ne sollicitent pas le coup de pouce auquel ils-elles ont droit, les plongeant ainsi dans des situations difficiles. La Ville de Vernier refuse de voir les classes moyennes et les classes populaires sombrer dans les difficultés, alors qu'avec un conseil ou une aide ponctuelle, elles auraient pu trouver des solutions pratiques.

Objectifs

La Ville de Vernier vise à réduire le non-recours aux droits, notamment des classes moyennes qui hésitent trop souvent à le faire, et ainsi éviter la péjoration des situations.

Proposition

Afin que chacun-e puisse faire valoir ses droits, puisse obtenir des réponses et des orientations rapides à ses questions et difficultés, le Conseil administratif souhaite mettre en place un dispositif qui facilite cet accès. Il s'articulera autour d'employé-e-s communaux qui donneront cette première réponse, et des écrivains publics qui pourront effectuer les premières démarches. À travers des collaborations avec des professionnels et associations (ASLOCA, syndicats, avocats, etc.), des réponses plus complètes pourront être ensuite apportées.

b. Seniors plus

Contexte

Le vieillissement de la population est un fait de notre société. Il est important pour la Ville de Vernier d'accompagner ce phénomène en profitant des ressources exceptionnelles des seniors, et en leur permettant de vivre dans les meilleures conditions le plus longtemps possible.

Objectifs

La Ville de Vernier souhaite permettre aux seniors de rester le plus longtemps possible à domicile, d'éviter la perte d'autonomie et, si nécessaire, d'accompagner leur entrée dans des structures spécifiques (EMS par exemple).

Proposition

En pérennisant, dans le cadre de l'analyse effectuée par l'UNIGE, un programme de soutien à domicile des aîné-e-s, le Conseil administratif souhaite donner les outils permettant un accompagnement de qualité des seniors.

c. Renouvellement des instances participatives

Contexte

La Ville de Vernier a développé ces dernières années un ensemble d'outils de participation, que ce soient les Contrats de Quartier, le Conseil des habitant-e-s ou encore les séances d'élaboration du plan directeur communal. Le Conseil administratif estime qu'avec l'arrivée d'un nouveau quartier, ces instances sont d'autant plus importantes, mais méritent d'être renouvelées et renforcées.

Objectif

La Ville de Vernier désire que les habitant-e-s puissent s'exprimer et se faire entendre sur la vie de leur commune. Pour ce faire, les différentes assemblées doivent pouvoir prendre pleinement leur place.

Proposition

Le Conseil administratif désire refondre les instances participatives pour que chacune puisse jouer un rôle fort dans la réflexion sur le développement et la gestion de la Commune, mais également dans la mise en place de projets concrets.

d. Le sport comme outil de cohésion sociale

Contexte

La Ville de Vernier a de nombreuses installations sportives, ainsi qu'un riche tissu de clubs sportifs. Par ailleurs, le sport joue un rôle important dans nos sociétés, tout comme la culture. Cette richesse sportive doit pouvoir être exploitée au mieux afin de renforcer la cohésion sociale.

Objectif

Grâce au sport, des messages de prévention et d'information pourront être passés auprès des Verniolan-e-s, en particulier des jeunes. Plus largement, par le sport, il sera possible de rapprocher les habitant-e-s.

Proposition

Le Conseil administratif veut mettre en place un certain nombre d'événements, notamment en proposant un tournoi interquartiers (du football ouvert à toutes et tous, occasion de rencontres), qui puisse rapprocher les habitant-e-s dans un esprit sportif. Par ailleurs, plus directement, par le biais de sportif-ve-s et de clubs, des rencontres avec la population pourront être organisées.

e. Une culture socialement engagée

Contexte

La Ville de Vernier, marquée par de forts défis sociaux, soutient une politique d'accès à la culture pour tous. Cela se traduit par l'encouragement aux pratiques culturelles, le développement de projets de médiation et d'espaces artistiques dans les quartiers.

Objectifs

Le Conseil administratif désire renforcer la cohésion sociale au sein des quartiers, tout en ouvrant les champs artistiques au public. Il souhaite également donner une chance équitable à toutes et tous d'accéder à l'offre culturelle à travers des projets concrets.

Proposition

Le Conseil administratif entend développer de nouvelles actions de médiation culturelle tout public, avec une dimension plus participative. Ces projets permettront de créer un dialogue et des liens entre les artistes et le public, et ce dès le plus jeune âge.

2. CADRE DE VIE

Si la cohésion sociale apporte le lien et le soutien indispensables aux habitant-e-s, il est très important de mettre à disposition un cadre de vie, au sens large, agréable avec des activités à la hauteur d'une ville de plus de 35'000 habitant-e-s.

a. Espace Concorde

Contexte

La Ville de Vernier a développé un programme culturel varié et de qualité reconnu au-delà des frontières communales. La saison culturelle Vernier Culture est présentée aujourd'hui à la Salle du Lignon, qui n'a pas été conçue spécifiquement pour l'accueil de spectacles d'arts vivants. Par ailleurs, le Conseil administratif est attaché au rôle que peut jouer la culture dans la cohésion sociale et auprès des jeunes.

Objectif

Faire de Concorde Espace Culture, un lieu de culture ouvert sur la commune et le quartier de Châtelaine en particulier ; un lieu où la danse a une place centrale, mais où les autres formes d'art interagissent ; un lieu pour la jeunesse de Vernier ; un lieu de formation.

Proposition

Achever la construction de l'Espace pour 2023, voire 2024.

b. Suppression des panneaux publicitaires

Contexte

La publicité a des effets néfastes dans de nombreux domaines, en poussant à la consommation de biens ou de produits superflus ou à externalités négatives (effets néfastes sur d'autres domaines). La Ville de Vernier a déjà banni la publicité pour les petits crédits. En outre, les panneaux occupent des surfaces qui pourraient être utilisées à d'autres fins : espace vert, espace d'échanges, etc.

Objectif

Le Conseil administratif souhaite combattre localement la surconsommation en libérant également des espaces.

Proposition

La Ville de Vernier ne renouvellera pas la concession et mettra en place des processus participatifs pour décider de la réaffectation des espaces ainsi libérés.

c. Événements sportifs

Contexte

La Ville de Vernier accueille plusieurs manifestations sportives tout au long de l'année: Swim and Run ou Wake up and Run.

Objectif

Le Conseil administratif souhaite développer les événements sportifs sur la commune, qu'ils soient amateurs ou professionnels, afin de promouvoir la pratique sportive sur la Ville de Vernier, et à travers cette pratique la promotion de la santé par le sport.

Proposition

Pérenniser les événements existants et d'en saisir les opportunités d'en organiser ou accueillir d'autres.

d. Îlotage

Contexte

La Police municipale assure une présence de proximité au quotidien auprès de la population. Parallèlement, la Police cantonale tend à diminuer la présence de ses îlotiers sur le terrain.

Objectif

Le Conseil administratif désire développer la présence d'îlotiers auprès des habitant-e-s et des commerçant-e-s afin de renforcer la sécurité.

Proposition

Le temps dédié à l'îlotage sera progressivement augmenté, pour que chaque quartier ait un-e répondant-e connu-e et reconnu-e à même de faire le suivi au quotidien.

e. Espace public

Contexte

Si l'espace public, ou accessible au public, trouve souvent une fonction, trop de lieux n'ont pas de rôle spécifique, donnant l'impression d'un certain « abandon ». Des espaces publics de qualité sont pourtant vitaux pour le bien-vivre ensemble.

Objectif

Le Conseil administratif souhaite revaloriser les espaces publics délaissés en favorisant les usages multiples répondant aux besoins de la population.

Proposition

La Ville de Vernier doit requalifier les espaces publics en collaboration avec les habitant-e-s, pour en faire des endroits agréables qui favorisent les rencontres.

f. Lutte contre les nuisances

Contexte

Bruit routier et aéroportuaire, présence des pétroliers, pollution de l'air, les Verniolan-e-s souffrent de trop nombreuses nuisances.

Objectif

Même si les compétences communales sont faibles en la matière, le Conseil administratif s'engage à défendre chaque fois que cela est possible les habitant-e-s de notre ville contre les nuisances.

Proposition

La lutte contre les nuisances doit se poursuivre partout où l'occasion se présente: au sein de l'ATCR (Association transfrontalière des communes riveraines de l'Aéroport) contre les nuisances de l'aéroport, lutte contre le report de trafic sur notre commune, et lutte pour le respect des normes sur le bruit routier.

3. ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

La pandémie de COVID-19 a démontré, s'il était nécessaire, que l'existence d'un tissu économique et productif local était essentiel. Par ailleurs, tant au niveau de l'emploi, de l'environnement, que des finances publiques, de petites et moyennes entreprises bien implantées, tissant des liens entre elles et avec la Commune, sont un atout important.

a. Développement cluster PME

Contexte

La Ville de Vernier encourage l'implantation et l'accompagnement des entreprises basées sur le territoire communal. La possibilité pour elles d'établir des liens interentreprises est particulièrement importante. Grâce à cela, elles peuvent développer des synergies tout en créant de l'emploi sur la commune.

Objectif

Avec la mise en droit de superficie de la parcelle dite de « Montfleury », le Conseil administratif cherche à concrétiser la création d'un vrai cluster de PME grâce à des développeurs.

Proposition

Grâce aux accords trouvés et un suivi du projet, le Conseil administratif désire encourager l'implantation de PME dynamiques sur le site de « Montfleury », créant des synergies et des projets favorables à l'emploi local.

b. Formation en codage

Contexte

Notre société requiert de plus en plus de compétences en programmation et en codage. Des connaissances dans ce domaine, combinées à une approche entrepreneuriale, offrent des perspectives à de nombreux jeunes et aux personnes en réinsertion professionnelle.

Objectif

La Ville de Vernier créerait un espace d'apprentissage en codage et d'accompagnement entrepreneurial pour former des jeunes et des personnes de plus de 50 ans en recherche d'emploi ou de leur voie.

Proposition

Le Conseil administratif souhaite s'inspirer de « Molengeek » à Bruxelles pour développer un véritable lieu d'apprentissage et d'émergence d'entreprises.

c. Développement de l'aide aux entreprises

Contexte

La Ville de Vernier emploie un délégué aux entreprises qui permet d'accompagner les entreprises tout en créant des partenariats, afin d'offrir des opportunités, en particulier de stages, pour les Verniolan-e-s.

Objectif

Le Conseil administratif souhaite améliorer encore l'accompagnement aux entreprises et multiplier les opportunités pour les Verniolan-e-s.

Proposition

La cellule déléguée aux entreprises sera renforcée et travaillera en collaboration avec les autres services afin d'offrir la meilleure prestation aux société verniolanes.

d. Économie circulaire

Contexte

Le potentiel d'innovation qu'offre l'économie circulaire est considérable. Les symbioses

industrielles – ou au sens plus large les collaborations interentreprises – sont un levier pour développer une économie qui produit mieux et avec une empreinte environnementale moindre.

Objectif

Vernier possède de nombreux atouts pour développer les collaborations, en particulier afin de donner une deuxième vie aux déchets des entreprises.

Proposition

Le Conseil administratif souhaite favoriser la collaboration interentreprises, l'implantation et la création de « start up » résilientes, afin d'accompagner la mise en place de circuits courts pour limiter l'empreinte environnementale.

4. LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET SES EFFETS

Le réchauffement climatique a et aura un impact important sur nos sociétés : étés caniculaires, fonte des glaciers, disparition de certaines espèces, etc. Il est encore temps, même au niveau local, de participer à la limitation de cette augmentation des températures, mais aussi de s'adapter à ces modifications. Vernier veut s'inspirer du Plan climat cantonal, qui vise une réduction de 60% de nos émissions de CO2 en 2030.

a. Commune zéro déchets

Contexte

De nombreuses collectivités publiques se sont déjà engagées dans une démarche « zéro déchets ». Celle-ci consiste en une gestion des déchets basée sur le principe des « 5 R » : réduction, réutilisation, réparation, récupération, recyclage.

Objectif

Le Conseil administratif souhaite réduire sensiblement le volume de ses déchets incinérables, en appliquant le principe des « 5 R ».

Proposition

Des actions de prévention à domicile (comme cela a pu être fait pour l'éclairage), de sensibilisation des enfants à l'école, de réaménagement des points de collecte, le tout combiné à la réutilisation ou la réparation d'objets, et à une amélioration des filières de traitement des déchets dans les limites des compétences communales, devront mener à une réduction du volume des ordures ménagères.

b. Lutte contre les îlots de chaleur

Contexte

Les épisodes caniculaires risquent de se multiplier parallèlement à une augmentation des températures moyennes. L'impact sur la santé, en particulier des plus vulnérables, sera problématique. La présence de lieux de fraîcheurs ajoutée à la diminution des îlots de chaleur, souvent fortement minéralisés, peut être un moyen de diminuer les risques pour la santé.

Objectif

Le Conseil administratif souhaite combattre les îlots de chaleur et développer des endroits rafraîchis.

Proposition

Dans un premier temps, il s'agira d'identifier les îlots de chaleur et les possibilités de les diminuer, et par quel moyen. Le plantage de végétation ou l'utilisation de matériaux moins réfléchissants en sont les leviers prioritaires.

c. Diminution et modulation de l'éclairage public

Contexte

Si l'éclairage public a un rôle à jouer dans l'espace public (sécurité routière et plus largement sentiment de sécurité), la consommation induite et son impact sur la faune ne sont pas négligeables.

Objectif

Le Conseil administratif souhaite diminuer la consommation d'énergie liée à l'éclairage public et limiter son impact sur la faune.

Proposition

Grâce à des projets pilotes d'extinction nocturne ou de modulation, la Ville de Vernier pourra se doter d'un réseau d'éclairage public raisonné et raisonnable.

d. Mobilité douce

Contexte

Nos routes sont saturées, les transports publics ne suffisent pas. Or, le potentiel du vélo n'est pas exploité à son plein, au regard de la situation de la Ville de Vernier, de son urbanisme et de sa topographie.

Objectif

Le Conseil administratif souhaite développer l'usage du vélo à travers une politique active.

Proposition

Le développement de l'usage du vélo passe par des interventions multiples : extension des aménagements cyclables, amélioration du stationnement public et privé, encouragement à l'acquisition de vélos, déploiement du réseau VLS, facilitation des réparations, accompagnement de l'apprentissage à tout âge.

VI. GRANDS DÉFIS

1. QUARTIER DE L'ÉTANG

Le quartier de l'Étang est un projet d'une ampleur qui n'a plus été connue à Vernier depuis la construction du quartier des Avanchets : pas moins de 1'000 logements, 2'500 habitant-e-s et 2'500 emplois vont s'installer sur le territoire communal.

Le défi est de taille, car l'arrivée de nouveaux habitant-e-s demande la construction de nouvelles infrastructures (routes, école, crèche, salles de gym, etc.), mais également l'intégration de milliers de nouvelles personnes avec leurs besoins et leurs apports potentiels.

Pour répondre à cette tâche essentielle, la Ville de Vernier a consenti des investissements importants afin de réaliser un quartier écologiquement exemplaire, tout en engageant un employé chargé de coordonner l'action communale. Le Conseil administratif désire que ce quartier devienne partie intégrante de la commune et plus encore renforce sa cohésion. Il voit donc une opportunité qui doit être saisie.

2. BESOINS EN PLACES DE CRÈCHE

La Ville de Vernier a fait des efforts importants ces dernières années pour répondre aux besoins des habitant-e-s en termes de places de garde, que ce soit en crèche ou en accueil familial de jour : on peut citer en exemple l'agrandissement de la crèche des Libellules et la création de la crèche Jean-Simonet.

Plus de 100 places de crèche vont être créées au quartier de l'Étang. Pourtant, le Conseil administratif veut aller plus loin pour répondre entièrement aux besoins des Verniolan-e-s. Pour ce faire, un projet aux Avanchets, afin de doubler le nombre de places dans ce quartier, et un potentiel futur développement à Châtelaine, sont des mesures qui pourront permettre d'atteindre cet objectif.

3. RÉNOVATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Si le quartier des Avanchets était le dernier grand ensemble construit à Vernier, cela démontre que les infrastructures communales liées ont un certain âge (plus de quarante ans). Ainsi, les écoles, en particulier, devront être rénovées petit à petit pour que les conditions d'accueil et de sécurité continuent d'être optimales. De plus, ces travaux permettent d'importantes économies

d'énergie qui sont autant d'économies financières qui remplissent également nos objectifs environnementaux.

La Ville de Vernier a déjà commencé ces grands travaux, notamment avec l'école des Ranches. Il demeure qu'au vu de sa géographie multipolaire les infrastructures sont nombreuses. Dès lors, le plan ambitieux va devoir s'étaler sur de nombreuses années, avec des coûts d'investissement non négligeables. Cependant, la qualité de vie des Verniolan-e-s est à ce prix et les investissements d'aujourd'hui sont indispensables pour les générations futures.

4. GESTION DES INVESTISSEMENTS

Le projet du quartier de l'Étang, le développement des lieux d'accueil de la petite enfance et les rénovations, sans compter d'autres investissements essentiels liés à la mobilité ou au réseau d'assainissement, vont continuer à requérir des dépenses importantes à court et moyen terme. Le Conseil administratif est déterminé à investir pour les générations futures, ce qui est d'autant plus pertinent avec des taux d'intérêts bas comme aujourd'hui.

Néanmoins, fidèle à la politique qui a permis de dégager plus CHF 80 millions de surplus budgétaire lors des 20 dernières années, le Conseil administratif désire, en collaboration avec le Conseil municipal, mener une politique d'investissement qui puisse s'inscrire dans la durée, avec des impacts incontournables sur le niveau de la dette, mais qui offre des perspectives, à moyen et long terme, de diminution.

VII. CONCLUSION

La crise du COVID-19, le réchauffement climatique, la précarisation des classes moyennes et des évolutions plus spécifiques à Vernier font de la présente législature une législature à la croisée des chemins.

Pour répondre à ces défis, en collaboration avec les habitant-e-s, le Conseil administratif agira avec vigueur dans le respect de ses principes d'accessibilité, de transparence et de proximité. Il est convaincu qu'avec ces principes, doublés d'une méthode systématique guidant des projets ambitieux mais raisonnés, **il pourra réussir à accompagner la Ville de Vernier sur le bon chemin, celui d'une ville où il fait bon vivre dans le respect de l'autre et son environnement.**

Le Conseil administratif a la modestie de penser que, seul, rien n'est possible, mais qu'avec le concours du Conseil municipal, d'une administration de qualité, et surtout des Verniolan-e-s, ensemble, nous pourrons affronter les défis futurs et trouver des solutions à la hauteur de leurs enjeux.

Ainsi, Vernier pourra continuer à mériter son slogan de « Ville pas commune ».